**RAPPORT DE PROGRES DE PROJET PBF**

**PAYS:** NIGER

**TYPE DE RAPPORT: SEMESTRIEL, annuEl OU FINAL : FINAL**

**ANNEE DE RAPPORT:** 2021

|  |
| --- |
| **Titre du projet: « Promotion de la cohésion sociale entre agriculteurs et éleveurs (hommes et femmes) dans les régions de Dosso et Maradi à travers une approche basée sur le genre et la diversité »****Numéro Projet / MPTF Gateway: IRF 00113223**  |
| **Si le financement passe par un Fonds Fiduciaire (“Trust fund”):** [x]  Fonds fiduciaire pays[ ]  Fonds fiduciaire régional**Nom du fonds fiduciaire:** IRF 267 | **Type et nom d’agence récipiendaire:** RUNO FAO **(Agence coordinatrice)**RUNO ONUFEMMES |
| **Date du premier transfert de fonds:**      **Date de fin de projet: 30 novembre 2020****Le projet est-il dans ces six derniers mois de mise en œuvre?** Oui  |
| **Est-ce que le projet fait part d’une des fenêtres prioritaires spécifiques du PBF:**[x]  Initiative de promotion du genre[ ]  Initiative de promotion de la jeunesse[ ]  Transition entre différentes configurations de l’ONU (e.g. sortie de la mission de maintien de la paix)[ ]  Projet transfrontalier ou régional |
| **Budget PBF total approuvé (par agence récipiendaire):** **Agence récipiendaire Budget** FAO $ 850 000ONUFEMMES $ 650 000 **Total:** $ **1 500 000**  Taux de mise en œuvre approximatif comme pourcentage du budget total du projet: 100%\*JOINDRE LE BUDGET EXCEL DU PROJET MONTRANT LES DÉPENSES APPROXIMATIVES ACTUELLES\***Budgetisation sensible au genre:**Indiquez le montant ($) du budget dans le document de projet alloué aux activités dédiées à l’égalité des sexes ou à l’autonomisation des femmes: **1 275 000**Indiquez le montant ($) du budget dépensé jusqu’à maintenant pour les activités dédiées à l’égalité des sexes ou à l’autonomisation des femmes: **1 275 000** |
| **Marquer de genre du projet: 3****Marquer de risque du projet: 2****Domaine de priorité de l’intervention PBF (« PBF focus area »): 2.3 Prévention/gestion des conflits** |
| **Préparation du rapport:**Rapport préparé par: SALIFOU Abdou coordonnateur du projet: FAO (**Agence lead**) et Paul Moussa chargé de projet : ONU FemmesRapport approuvé par: **Landry Brou** chargé des opérations FAO Niger et **Achille Sommo**, Responsable de l’Unité Femmes, Paix et sécurité, ONU Femmes.Le Secrétariat PBF a-t-il revu le rapport: Non |

***NOTES POUR REMPLIR LE RAPPORT:***

* *Évitez les acronymes et le jargon des Nations Unies, utilisez un langage général / commun.*
* *Décrivez ce que le projet a fait dans la période de rapport, plutôt que les intentions du projet.*
* *Soyez aussi concret que possible. Évitez les discours théoriques, vagues ou conceptuels.*
* *Veillez à ce que l'analyse et l'évaluation des progrès du projet tiennent compte des spécificités du sexe et de l'âge.*
* *Veuillez inclure des considérations, ajustements et résultats liés au COVID-19 et répondez à la section IV.*

**Partie 1 : Progrès global du projet**

Expliquer brièvement l'état global de mise en œuvre du projet en termes de cycle de mise en œuvre, y compris si toutes les activités préparatoires ont été achevées (par exemple, contractualisation des partenaires, recrutement du personnel etc.) (limite de 1500 caractères):

Le projet a démarré ses activités en janvier 2019 par la mise en place d’une équipe constituée d’un coordonnateur recruté par la FAO, la désignation d’un chargé de projet par ONU Femmes, et la nomination d’un point focal par le Ministère de l’Agriculture. La signature des conventions de partenariat avec quatre ONG locales pour appuyer la mise en œuvre des activités sur le terrain a été la seconde activité préparatoire. Les autres activités préparatoires ont consisté en la conduite d’une mission de prise de contact et d’information des autorités administratives et coutumières, des services techniques et des communautés bénéficiaires, la réalisation d’une étude de référence, d’une analyse des conflits et enfin d’une évaluation des attentes différenciées des bénéficiaires des services des commissions foncières.

* **Mission de prise de contact, d’information et de sélection des sites d’intervention du projet**

Conduite du 11 au 18 février 2019, la mission de prise de contact, d’information et de sélection des sites d’intervention du projet a permis de confirmer l’accord de financement par le PBF auprès des autorités administratives, municipales et coutumières. En plus de l’information, les objectifs, les résultats attendus ainsi que les activités programmées ont été présentés à toutes ces autorités. Aussi, quatre (4) réunions de travail ont été organisées avec les responsables des services techniques régionaux et départementaux au cours de cette mission. L’objectif de ces réunions était de présenter le projet aux partenaires techniques et financiers, ainsi qu’aux représentant-e-s des organisations de la société civile. Ces réunions ont également permis aux participant-e-s d’amender la proposition des critères de sélection des sites d’intervention du projet. Après les différentes rencontres aux niveaux régionaux et départementaux, quatre (4) ateliers communaux ont été organisés avec les représentant-e-s des mairies et des services techniques communaux. Au cours de ces ateliers, le contenu du projet a été clairement expliqué aux participant-e-s, ainsi que les critères de sélection des sites préalablement amendés par les niveaux régionaux et départementaux. Une fois les critères validés, les participant-e-s ont procédé à la sélection des 60 sites d’intervention du projet qui sont répartis comme suit :

**Tableau n°1 :** Répartition des sites d’intervention du projet

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Régions** | **Départements** | **Communes** | **Nombre de sites** |
| Maradi | Madarounfa | Madarounfa | 20 |
| Maradi | Madarounfa | Gabi | 13 |
| Dosso | Boboye | Fabidji | 10 |
| Dosso | Boboye | Kankandi | 17 |

* **Atelier national de lancement et de planification opérationnelle et participative des activités du projet**

Organisé du 21 au 22 mars 2019 à Dosso, l’atelier de lancement a regroupé 60 participant-e-s, dont 19 femmes, représentant-e-s des autorités administratives, municipales, coutumières, des services techniques régionaux, départementaux et communaux, des organisations de la société civile et des partenaires techniques et financiers. Il a permis d’élaborer un plan de travail annuel qui a été présenté et validé par les membres du Comité de pilotage des projets PBF au Niger.

* **Réalisation d’une étude de référence**

Avant le démarrage des activités sur le terrain, une étude de référence a été réalisée. Elle a permis d’établir une situation de référence du niveau des indicateurs du projet. L’étude a fait ressortir que les structures communautaires pré-existantes dans la zone d’intervention du projet sont essentiellement les fadas des jeunes, les radios communautaires, les plateformes ou espaces d’orientation des jeunes et le conseil communal de la jeunesse. Ces structures jouent un grand rôle dans les dialogues inter acteurs et les échanges d’information au sein des communautés. Toutefois, l’étude a recommandé de renforcer ces structures. C’est pourquoi l’approche de réflexion et d’action pour la mobilisation communautaire et de dialogue basée sur la mise en place des Clubs Dimitra a été envisagée par le projet. Elle constitue selon l’étude une mesure innovante qui crée des espaces de rencontre et dialogue différenciés selon le sexe pour les différents groupes (hommes adultes, femmes adultes, jeunes garçons et jeunes filles).

Veuillez indiquer tout événement important lié au projet prévu au cours des six prochains mois, par exemple : les dialogues nationaux, les congrès des jeunes, les projections de films (limite de 1000 caractères): NA

POUR LES PROJETS DANS LES SIX DERNIERS MOIS DE MISE EN ŒUVRE :

Résumez le principal changement structurel, institutionnel ou sociétal auquel le projet a approuvé. Ceci n’est pas une anecdote ou une liste des activités individuelles accomplies, mais une description de progrès fait vers l’objectif principal du projet. (Limite de 1500 caractères):

**Au plan structurel :** le projet a permis une meilleure réorganisation communautaire avec l’émergence des organisations des différents groupes sociaux de base, selon le sexe et l’âge (femmes âgées, femmes adultes, jeunes filles, hommes âgés, hommes adultes et jeunes garçons). Au niveau de chacun des villages d’intervention du projet, un groupe de 10 femmes ayant le potentiel de devenir des leaders, ou qui sont des leaders confirmés, a été mise en place. On note également la présence et l’opérationnalité des structures locales de prévention et de gestion non violente des conflits communautaires que sont les Commissions foncières de base. En plus du niveau communautaire, des plateformes multi acteurs communales de prévention et de gestion de conflits ont été installées par le projet. Pour mieux asseoir leur reconnaissance et offrir leurs services à toutes les communautés, les différentes structures communautaires se sont organisées en réseaux communaux disposant de liens fonctionnels avec les institutions publiques, telles que les mairies, les Commissions foncières communales, départementales et régionales.

Cette structuration a permis aux communautés locales de disposer non seulement de services de proximité, mais surtout d’améliorer la confiance des populations par rapport aux services qui peuvent être rendus par ces structures. Le respect des décisions rendues par les différentes structures s’est nettement amélioré puisque les communautés reconnaissent l’intégrité et l’honnêteté de ceux et celles qui prennent ces décisions.

**Au plan institutionnel** : la mise en œuvre du projet a permis la création de nouvelles institutions au niveau communautaire (les Clubs Dimitra) et une meilleure implication de toutes les couches sociales dans les instances de prise de décision. Grâce au projet, la mise en place des Commissions foncières de base (COFOB) a été effective dans les 60 villages des 4 communes d’intervention du projet. Ces commissions ont pour rôle la délivrance des actes fonciers, mais surtout la prévention et la gestion des conflits fonciers au niveau communautaire. La représentativité des femmes et des jeunes dans ces institutions s’est nettement améliorée. Le nombre de femmes y est passé de deux, chiffre prévu par les textes juridiques et règlementaires du Code rural, à quatre, voire cinq femmes dans certaines commissions foncières. Au-delà d’une simple représentativité dans les institutions, les femmes et les jeunes occupent aujourd’hui des postes décisionnels et participent activement à la prise de décision au niveau communautaire.

**Au plan sociétal**, le projet a permis une amélioration de la mobilisation sociale autour des intérêts communautaires et une meilleure cohésion sociale au niveau de tous les villages. Grâce aux Clubs Dimitra et aux femmes médiatrices, les décisions sont prises de concert avec toutes les couches sociales, ce qui permet de les responsabiliser et leur donnent plus de droits et devoirs au sein de la communauté. Au-delà des villages d’intervention, les membres des structures mises en place par le projet jouent un rôle important dans la prévention et la gestion des conflits intercommunautaires. Aussi la perception du rôle des femmes et des jeunes s’est nettement améliorée. Ils sont désormais considérés comme des acteurs non négligeables et sans lesquels l’instauration d’une paix durable n’est possible. Au-delà de la prévention et de la gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs, le projet a permis une amélioration des relations sociales entre les communautés, à travers la résolution de vieux conflits sociaux entre individus, au sein de famille et entre les communautés voisines.

En quelques phrases, expliquez comment le projet a eu un impact humain réel. Ceci peut inclure un exemple spécifique de comment il a affecté la vie des personnes dans le pays - si possible, utilisez des citations directes des bénéficiaires ou des weblinks à la communication stratégique publiée. (Limite de 2000 caractères):

Le projet a permis une nette amélioration de la cohésion sociale au niveau particulièrement des communes d’intervention. Pour preuve dans le village de **Goubéri Goubey** (commune de Kankandi), les bagarres entre les jeunes, qui conduisaient le plus souvent à leur interpellation et à leur incarcération dans les maisons d’arrêt, ne sont plus que de mauvais souvenirs.

Les actions conjuguées des différentes structures communautaires (362 Clubs Dimitra, 60 commissions foncières et 600 femmes médiatrices), ont contribué à la résolution de plus de 483 conflits communautaires (Documents de suivi des femmes médiatrices) liés à l’accès et à la gestion des ressources naturelles. Depuis leur installation, les membres de ces différentes organisations communautaires jouent un rôle très important dans la prévention et la gestion non violente des conflits, épargnant ainsi les populations locales des pertes d’énergie et surtout des ressources financières lors des incessants recours aux différentes instances judiciaires modernes avec le plus souvent une non-satisfaction relativement au verdict. Cette non-satisfaction crée généralement d’autres conflits entre les protagonistes.

Le projet a permis aux communautés de comprendre le rôle important et la contribution significative des femmes et des jeunes dans la prévention et le règlement des conflits entre agriculteurs et éleveurs et au-delà les conflits connexes et la consolidation de la paix.

Indépendamment de l’impact important dans la prévention et la gestion non violente des conflits, le projet a permis une revalorisation du rôle et une meilleure implication des femmes dans les différentes instances de prise de décision au niveau communautaire. Le projet est mis en œuvre dans un contexte où les communautés cibles sont majoritairement patriarcales. Les relations hommes/femmes sont construites sur la dialectique du « dedans » et du « dehors »; moulées autour du stéréotype de la femme « petite », qui doit rester « dans » la concession pour gérer les activités domestiques, et de l’homme du « dehors », ayant la responsabilité des facteurs de production (dont les ressources foncières) et les grandes décisions y afférant. Ces préjugés relèguent les femmes toujours au second plan et impliquent qu’elles n’ont pas le droit à la parole quand les hommes sont présents.

La mise en œuvre du projet a totalement changé les mentalités sur le rôle de la femme et les relations hommes/femmes. La perception du rôle et la responsabilité des femmes et des jeunes ont significativement changé dans le sens positif. Les femmes ne sont plus perçues comme des victimes ou des “incapables” mais plutôt comme des actrices à part entière de la société qui disposent des capacités et compétences nécessaires pour apporter une plus-value à la consolidation de la paix. Pour preuve, les femmes de certaines communautés des zones d’intervention du projet où il n’était pas courant culturellement que les femmes interviennent devant des hommes, arrivent aujourd’hui à s'exprimer librement en public et même à contester certaines décisions prises par les hommes.

Grâce au projet, la représentativité des femmes et des jeunes dans des institutions de prise de décision telles que les commissions foncières de base, s’est nettement améliorée. De deux femmes prévues par les textes juridiques et règlementaires du code rural, le nombre de femmes est passé à quatre voire cinq dans certaines commissions foncières au niveau de tous les villages.

Le Chef de village de **Souda Zarma** (commune de Kankandi) relève que de tout temps et de façon récurrente, ce qui le préoccupe le plus est la multitude de sollicitations pour le règlement des conflits. Depuis le démarrage du projet, plusieurs décisions ont été prises collégialement par la communauté pour juguler les mésententes, prévenir les conflits, apaiser les cœurs et rapprocher les esprits. Une véritable cohésion sociale s’est installée. « Je n’ai plus besoin d’intervenir à longueur de semaines pour juger des complexités, ce projet m’a véritablement soulagé, tout le monde contribue à éviter, empêcher et/ou à résoudre des conflits ».

**Djamila Ibrahim** est une femme médiatrice et leader d’un Club Dimitra du village de Tsamia goma (commune de Gabi), Elle a dit que pour mériter ce noble rôle, elle a eu le devoir de commencer par elle-même avant d’oser utiliser ses compétences pour réconcilier d’autres personnes. Elle a expliqué que depuis plus de 7 ans, elle et sa belle-fille, (femme de son fils ainé) ne s’adressent plus directement la parole. Cette situation a gangréné les relations entre les deux familles. Pour se réconcilier, elle a invité publiquement les beaux-parents de son fils et le jeune couple à lui pardonner et vice versa. Cette émouvante scène a été le top départ d’une série de réconciliations qui a ramené la paix dans le cœur d’un certain nombre de personnes qui s’étaient évitées parfois pendant plus de vingt (20) ans.

**Médiation intervenue lors des dégâts causés par les animaux dans un champ à Irrah (commune rurale de Fabidji, région de Dosso)**

Des dégâts ont été occasionnés sur des bottes de mil, par 31 têtes de bovins et 7 têtes de caprins, appartenant à un éleveur. Le dommage a été perpétré nuitamment et les dégâts constatés étaient considérables. Les animaux ont été conduits à la fourrière en attendant que leur propriétaire se manifeste. En pareille circonstance, l’amende est de 10.000 F CFA par tête de bétail si les dégâts sont nocturnes, contre 5.000 F CFA si le dégât est perpétré dans la journée. Le propriétaire des animaux aurait dû par conséquent payer, non seulement 380.000 F CFA pour les dégâts, mais également d’autres taxes connexes liées au séjour des animaux dans la fourrière.

Lorsque le propriétaire des animaux s’est enquis des pénalités qu’il encourait, il a d’abord tenté sans succès, de bousculer les habitudes en utilisant la menace et en brandissant la force. Tel un feu de paille, la nouvelle s’est répandue dans le village et les médiatrices ont décidé de s’impliquer dans la gestion de ce différend avant que les incompréhensions ne prennent le dessus sur le bon sens. Elles sont parvenues à instaurer un dialogue consensuel entre les parties, sur le montant à payer. Pour la mobilisation financière, la partie accusée n’a dû payer qu’une somme de 50.000 FCFA. Les médiatrices ont argumenté autour de ce montant pour convaincre la partie plaignante à davantage de tolérance, eu égard surtout à la ferme intention de la partie adverse à ne plus jamais laisser se produire une telle situation. En soutien aux médiatrices, les sages du village ont accepté de donner crédit à l’engagement pris et de demander aux deux parties de se pardonner mutuellement et d’approuver les termes de la médiation. Ce qui fut fait et chacun a vaqué à ses occupations en chassant de ses pensées ce qui serait advenu si le consensus n’avait pas prévalu.

**Litige entre un agriculteur et un éleveur**

Un agriculteur du village de Bangoukoukou, commune de Kankandi, région de Dosso a bloqué plusieurs années le couloir de passage qui côtoie son champ pour empêcher les éleveurs de conduire leurs animaux aux pâturages. Un jour, excédé par ces agissements infondés, un éleveur a fait traverser ses animaux dans le champ de l’agriculteur. Dans sa riposte violente, ce dernier tua un des moutons de l’éleveur. Cela n’a pas manqué de provoquer une vive tension entre les deux personnes d’abord, puis entre les 2 familles. Pour éviter le pire dans pareilles circonstances, une médiation fut menée grâce à la perspicacité des femmes médiatrices, du chef de village et des leaders des Clubs Dimitra. La situation a été vite maîtrisée, une entente a été scellée entre les adversaires qui se sont engagés à enterrer définitivement la hache de guerre. L’éleveur renonça même aux dommages financiers qu’il devait percevoir à la suite de l’abattage de son animal.

Au niveau municipal, les rapports entre administrateurs et administrés, tout comme l’implication et la participation des communautés villageoises à la prise de décision sont renforcés. Par le biais des Clubs Dimitra et des femmes médiatrices, les autorités administratives (Maires) et coutumières (chefs de village) consultent leurs administrés sur toutes les questions d’intérêt collectif avant toute prise de décision. Aussi, les autorités locales (chefs de village, conseillers municipaux) ont reconnu jadis la difficulté de mobiliser les populations pour assister à des réunions et rencontres publiques, mais avec le projet cette mobilisation est désormais au rendez-vous. Les autorités municipales des communes d’intervention du projet ont affirmé n'avoir enregistré aucune interpellation ou dépôts de plaintes pendant la mise en œuvre du projet relativement aux conflits*.*

Pour donner plus de visibilité à leurs actions, contribuer efficacement à la consolidation de la paix dans la commune, collecter et partager les résultats du projet particulièrement les bonnes pratiques avec les autorités communales, les Clubs Dimitra et les femmes médiatrices ont été mis en réseau. Ces réseaux des Clubs Dimitra et des femmes médiatrices se positionnent comme étant des structures qui œuvrent à la pérennisation des acquis du projet dans tous les villages et même la commune.

Tout ce dispositif mis en place par le projet a permis de contribuer au changement de la perception communautaire du rôle des femmes. Elles ne sont plus perçues comme des victimes ou des laissées pour compte, mais plutôt comme des actrices disposant de compétences et de savoir-faire et qui sont un apport significatif dans le cadre de la consolidation de la paix.

Liens web sur des témoignages de vie de deux femmes bénéficiaires du projet :

Série “Témoignages de leaders des Clubs Dimitra”

* Niger: leadership féminin, dialogue et cohésion sociale

French: <http://www.fao.org/gender/resources/videos/video-detail-fr/fr/c/1314264/>

English: <http://www.fao.org/gender/resources/videos/video-detail/en/c/1314246/>

* Niger: mobilisation des femmes et changements sociaux

French: <http://www.fao.org/gender/resources/videos/video-detail-fr/fr/c/1314261/>

English: <http://www.fao.org/gender/resources/videos/video-detail/en/c/1314252/>

**Partie II: Progrès par Résultat du projet**

*Décrire les principaux progrès réalisés au cours de la période considérée (pour les rapports de juin: janvier-juin ; pour les rapports de novembre: janvier-novembre ; pour les rapports finaux: durée totale du projet). Prière de ne pas énumérer toutes les activités individuelles). Si le projet commence à faire / a fait une différence au niveau des résultats, fournissez des preuves spécifiques pour les progrès (quantitatifs et qualitatifs) et expliquez comment cela a un impact sur le contexte politique et de consolidation de la paix.*

*.*

* *“On track” – il s’agit de l'achèvement en temps voulu des produits du projet, comme indiqué dans le plan de travail annuel ;*
* *“On track with peacebuilding results” -* *fait référence à des changements de niveau supérieur dans les facteurs de conflit ou de paix auxquels le projet est censé contribuer. Ceci est plus probable dans les projets matures que nouveaux.*

*Si votre projet a plus de quatre Résultats, contactez PBSO (Bureau d’Appui à la Consolidation de la Paix) pour la modification de ce canevas.*

***Résultat 1: D’ici 2020, (i) les textes législatifs et règlementaires du domaine foncier sont rendus sensibles au genre et vulgarisés***

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat: **On track with significant peacebuilding results**

**Resumé de progrès:** (Limite de 3000 caractères)

Pour atteindre ce résultat, toutes les activités programmées ont été réalisées, avec des acquis qui ont permis de rendre sensibles au genre les textes législatifs et règlementaires du domaine foncier rural.

La première action a consisté au plaidoyer pour améliorer la sensibilité au genre des textes législatifs et réglementaires du Code Rural. Le Comité technique de mise en œuvre du projet, en collaboration avec les membres du Comité national chargé de l’élaboration de la Politique Foncière Rurale, ont produit un document de contribution technique pour une meilleure prise en compte des besoins et intérêts des femmes nigériennes dans la politique foncière rurale. Ce document a été officiellement remis aux responsables du Ministère de l’Agriculture et de l’Elevage assurant la tutelle du processus d’élaboration de la politique foncière rurale. Cela rentre dans la vision globale de ONU Femmes pour le plaidoyer qui consiste dorénavant à la production de documents de contribution technique.

Les arguments suivants ont été développés pour une meilleure prise en compte des droits et intérêts de la femme nigérienne :

* Garantir le bien-être des ménages et contribuer au développement économique du pays : un meilleur accès des femmes au foncier rural, permet d’inverser la tendance de déféminisation de l’agriculture au Niger constatée par l’état des lieux de la Gouvernance Foncière et la Gestion des Ressources Naturelles. Cette déféminisation du foncier conduit à une marginalisation économique et sociale des femmes vis-à-vis des hommes.
* L’accès à la terre est la clé de la sécurité alimentaire et de l’autonomisation économique des femmes et mérite par conséquent une plus grande attention de la part de toutes et de tous. Face aux prédations multiples sur la terre et les ressources naturelles, une des réponses est un soutien accru à l’agriculture familiale. Et ce d’autant plus que la plupart des exploitations agricoles des femmes sont consacrées à satisfaire les besoins alimentaires du ménage et de la famille élargie.
* Respect des normes en vigueur : le principal défi de l’accès sécurisé des femmes à la propriété et l’exploitation des terres fertiles ou restaurées réside dans la vulgarisation et la mise en application des dispositifs normatifs en vigueur. Certains de ces dispositifs nationaux et internationaux sont déjà évoqués dans le draft de la politique foncière rurale. Cependant, l’on note l’absence de dispositions majeures dans lesquelles l’Etat nigérien s’est engagé à respecter le droit des femmes à l’accès à la propriété foncière et ce, aussi bien dans les dispositifs normatifs nationaux et internationaux.

Le deuxième volet d’activités a consisté à la vulgarisation des textes à travers des supports de communication et des radios communautaires. En prélude à cette activité, une étude a été réalisée qui a permis d’identifier et de traduire dans les langues locales (en haoussa, en djerma et en fulfulde) plusieurs articles de l’ordonnance n° 93-015 du 02 mars 1993, de l’arrêté n° 098 /MDA/CNCR/SP du 25 novembre 2005; de l’ordonnance n°2010-29 du 20 mai 2010 relative au pastoralisme et son décret d’application - décret n° 2013-003 du 4 janvier 2013 déterminant les modalités de fonctionnement des commissions paritaires chargées de la conciliation dans le règlement des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Après l’exercice technique d’identification et de traduction des articles, les résultats ont été présentés au cours d’ateliers avec l’ensemble des parties prenantes pour leur permettre de faire des observations et prendre en compte leurs besoins. L’enjeu d’un tel exercice est de permettre aux acteurs clés de mieux comprendre le travail réalisé, de l’amender conformément aux us et coutumes aux fins d’aboutir à un document consensuel, gage d’appropriation.

La seconde étape a consisté en la production de supports audiovisuels / boites à images, enregistrements vocaux sur WhatsApp, sur cassettes, sur cartes mémoire, dans un vocabulaire simple, avec le contenu des articles traduits en langues nationales. A l’aide de ces supports de communication, les animateurs des ONG partenaires ont mené des séances de sensibilisation et formation sur les articles pertinents dans les 60 villages d’intervention du.

 Le troisième volet des activités a consisté en la réalisation d’études. En effet, une première étude sur l’évaluation des attentes différenciées des bénéficiaires des services des Commissions foncières dans les régions de Dosso et Maradi a été réalisée et validée au cours de trois ateliers d’intégration du genre. La réalisation de ces 3 ateliers (2 ateliers régionaux à Dosso et Maradi et 1 atelier national à Niamey) a permis de recueillir les opinions des femmes, des jeunes et des hommes pour repérer non seulement les principaux goulots d’étranglement liés aux mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits, mais aussi les opportunités favorables à l’intégration du genre dans ces mécanismes. Cette approche a permis une meilleure connaissance du rôle des femmes, des hommes et des jeunes dans la gestion du foncier rural. Désormais, leurs rôles et responsabilités respectifs, leurs niveaux d’implication et les pouvoirs de décision de chaque groupe sont identifiés et mieux compris.

Une seconde étude sur l’analyse des conflits liés à l’accès et à l’usage du foncier rural a été réalisée. La validation de cette étude aussi a été faite suivant la même démarche pour une meilleure prise en compte des observations de l’ensemble des acteurs. Il en ressort les résultats suivants :

* Un inventaire typologique et cartographique de données et analyses actualisées sur les conflits communautaires, notamment les conflits fonciers ruraux ;
* Un inventaire analytique des causes profondes et immédiates des conflits ainsi que leurs conséquences directes et indirectes dans la vie des communautés ;
* Un inventaire et une analyse des normes socioculturelles agissant sur la perception du genre et sur les différentes façons dont les hommes, les femmes, les garçons et les filles, ainsi que les autres groupes sous pression, dont les éleveurs pasteurs, perçoivent ou sont affectés par les conflits liés aux ressources naturelles rurales.

Au cours de la dernière mission conjointe en compagnie des autorités administratives et coutumières et des représentants des bailleurs de fonds, le Gouverneur de la région de Dosso a demandé aux communautés de lui parler d’un cas pratique sur la résolution des conflits. Tous les participants étaient stupéfaits de la réponse du chef de village de Koberi Zarma, qui a retracé la procédure de règlement tel que défini par les textes liés au foncier.

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat:** *(*Limite de 1000 caractères*)*

Toutes les activités réalisées dans le cadre de ce projet ont contribué à l’égalité des sexes, l’autonomisation des femmes, l’inclusion et la prise en compte des besoins et aspirations de toutes les composantes des communautés de la zone d’intervention. A cet effet, toutes les activités, qu’il s’agisse de celles de la FAO ou de ONU Femmes, ont concouru à la promotion des droits des femmes et des jeunes et à l’autonomisation des femmes/ jeunes et/ou l’inclusion et la réactivité aux besoins des femmes. La capacité des femmes et des jeunes à l’action a été renforcée en vue de les intégrer dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits. Ainsi, elles ont été intégrées et acceptées dans les mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits, ce qui a nettement amélioré le pourcentage de participation des femmes et des jeunes aux structures formelles et informelles, allant parfois jusque 50% dans certains villages.

Aussi, la perception des rôles et responsabilités des femmes et des jeunes a significativement changé dans le bon sens et ces derniers ne sont plus perçus comme des victimes ou des “incapables”, mais plutôt comme une composante de la société qui dispose des capacités et compétences nécessaires pour apporter une plus-value à la consolidation de la paix.

***Résultat 2:* *D’ici 2020, les conflits liés à la gestion des ressources foncières sont sensiblement réduits et la cohésion sociale promue dans les quatre communes ciblées des régions de Dosso et Maradi***

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat **On track**

**Résumé des progrès:** (Limite de 3000 caractères)

Pour atteindre ce résultat, conformément à la stratégie de mise en œuvre développée dans le document du projet, le travail sur le résultat 2 a commencé par la création et le suivi- accompagnement des Clubs Dimitra, qui a fait émerger les premières femmes et hommes leaders. La création des commissions foncières a été réalisée après l’identification et la formation des femmes médiatrices afin qu’elles se positionnent pour être élues et/ou nommées comme membres des commissions. Suivant cette stratégie, la mise en place des Clubs Dimitra a précédé toutes les autres activités sur le terrain.

* **Création, accompagnement et équipement des Clubs Dimitra**

Les Clubs Dimitra représentent une approche dynamique de mobilisation communautaire permettant à tous les membres de la communauté, sans laisser personne de côté, de jouer eux-mêmes un rôle fondamental dans la transformation de leur milieu, par la réflexion, le dialogue, la prise de décision, l’action collective et la coordination des activités de développement. L’approche implique activement toutes les parties prenantes dans le processus, créant ainsi des conditions favorables aux changements, y compris en matière de relations et rôles hommes-femmes.

Le processus de création des Clubs Dimitra suit trois étapes principales. La première étape est la réalisation d’une mission de prise de contact et d’information des parties prenantes. Cette mission a pour objet d’informer toutes les parties prenantes sur la dynamique des Clubs Dimitra, de recueillir leur consensus, et de circonscrire la position géographique de tous les villages d’intervention du projet.

Après la prise de contact intervient la création des Clubs Dimitra réalisée avec l’appui du partenaire de mise en œuvre et de ses encadreurs préalablement formés. Il était prévu d’installer 300 Clubs Dimitra, mais ce sont finalement 362 qui ont été créés devant l’enthousiasme des communautés. Les clubs sont répartis comme suit: 210 Clubs de femmes et 152 Clubs d'hommes, regroupant un total de 10 800 membres, dont 6 264 femmes. Au cours des mois suivants, les Clubs Dimitra ont été suivis et coachés par les encadreurs qui ont aussi assuré les formations initiales et continues de proximité aux leaders qui ont émergé parmi les membres des clubs.

Pour permettre aux membres des Clubs Dimitra de communiquer et partager leurs activités avec d’autres communautés, **430** radios solaires à manivelle et **356** téléphones portables Android ont été distribués par le projet. Les radios solaires à manivelle facilitent la circulation de l’information, démultiplient les résultats des formations et diffusent les bonnes pratiques. Les clubs interagissent avec les radios communautaires sur les sujets communs de préoccupation des villages et sur ceux plus particulièrement liés aux conflits et à la vulgarisation des textes relatifs au code rural. Quant aux téléphones portables, ils permettent d’améliorer la formation et l’information immédiates des populations, dans des délais très courts, en ce qui concerne la prévention et la gestion des conflits, notamment la vulgarisation des articles pertinents des textes régissant les ressources foncières rurales.

* **Identification et formation des femmes (jeunes et adultes) ayant le potentiel de devenir leaders ou qui sont des leaders confirmés sur la médiation, la prévention et la gestion des conflits, la culture de la paix**

Après la création des Clubs Dimitra qui a permis l’émergence de femmes leaders, le processus d’identification des femmes médiatrices a démarré sur le terrain.

Au Niger et particulièrement dans les zones d’intervention du projet, le rôle de la femme est admis par tous en matière de prévention des conflits, de promotion de la paix et de la cohésion sociale au sein des ménages et des communautés. Cependant, l’analyse des principaux acteurs montre que les femmes (jeunes et adultes), à cause de leur statut, sont très peu présentes dans les instances décisionnelles publiques qui animent les processus de prévention et de gestion des conflits fonciers ruraux et qu’elles sont faiblement représentées dans l’arène publique locale. Pour inverser cette perception, il a été prévu d’identifier et de former 600 femmes (adultes et jeunes) qui sont des leaders confirmés ou ayant le potentiel de le devenir.

Dans chacun des 60 villages d’intervention du projet, 10 femmes étant des leaders confirmés ou ayant le potentiel de le devenir, ont été identifiées, pour un total de **600** femmes, jeunes et adultes. Ces 600 femmes ont été formées sur plusieurs thématiques comme la médiation, la prévention et la gestion des conflits et la culture de la paix.

Il faut noter que la formation des femmes médiatrices est systématiquement précédée par la signature d’actes d’engagement par les autorités administratives et coutumières qui s’engagent à accepter et à accompagner les femmes médiatrices dans l’accomplissement de leurs tâches de médiation et de cohésion, ce qui a été relevé par les acteurs comme une bonne pratique.

* **Installation et équipement de 60 Commissions foncières de base et formation des membres**

Une Commission foncière de base (COFOB) est une structure communautaire qui a compétence sur l’ensemble des ressources naturelles rurales renouvelables (foncières, végétales, animales et hydrauliques). Elle a pour fonction d’informer et de sensibiliser la population du village sur les textes du code rural, la délivrance d’actes fonciers, le contrôle de mise en valeur des ressources naturelles rurales, la conduite du processus de sécurisation des ressources partagées et la publicité foncière.

La mise en place des Commissions foncières a démarré avec une mission d’information et de sensibilisation des communautés, notamment en lien avec la démographie, la paix et la sécurité pour plus d’équité entre les hommes et les femmes.

A la fin de la mission, un formulaire définissant les types d’acteurs composant la Commission foncière de base (COFOB) est déposée dans chacune des localités concernées. La composition d’une COFOB est la suivante : un (1) président: chef de village ; un/e (1) secrétaire permanent sachant lire et écrire ; un/e (1) trésorier ou trésorière; un (1) représentant des associations des agriculteurs ; deux (2) représentants des associations des éleveurs, dont une femme ; quatre (4) représentantes d’associations féminines ; un (1) représentant des jeunes ruraux ; un/e (1) représentant/e des exploitants des ressources naturelles (bois, pêche, chasse, miel, points d’eau et un (1) représentant des sages.

Suivant cette approche, soixante **(60)** Commissions foncières de base ont été installées par le projet, totalisant **765** membres, dont **278** femmes, qui ont été formalisées par des arrêtés d’installation signés par les autorités municipales.

Une fois installées officiellement, la formation des membres des commissions foncières de base a été réalisée. L’objectif principal de la formation était de renforcer les capacités des membres des COFOB afin qu’ils puissent assumer efficacement leur mission d’amélioration de la gouvernance foncière locale et de contrôle de la mise en valeur des ressources naturelles.

La formation des membres des COFOB a été dispensée selon la méthodologie et les outils pédagogiques mis en place par le Code Rural. Suivant cette approche méthodologique **765** membres issus des 60 COFOB ont été formés, dont **278** femmes (**36,34**%)

En plus de la formation de base des membres des 60 COFOB, le projet a permis de réaliser une formation de recyclage des membres des 2 commissions foncières départementales (**COFODEP**) et de 4commissions foncières communales **(COFOCOM**). Au, total **110** membres des COFODEP et COFOCOM (**40** membres et **70** membres, respectivement) ont bénéficié d’un recyclage, dont **14** femmes (3 et 11, respectivement). Il faut noter que les formations théoriques sont suivies d’exercices pratiques pour apprendre le remplissage des différents actes de transactions foncières.

Pour permettre aux membres des Commissions foncières de base d’accomplir leur mission, des équipements et matériels ont été mis à leur disposition: 96 caisses métalliques contenant, en plus de fournitures de bureau, des carnets de publicité foncière, des PV de conciliation et de non conciliation, des attestations de vente, des attestations de détention coutumière, des attestations de donation, des contrats de gage, de prêt et de location.

L’installation, la formation et l’équipement des commissions foncières de base ont été accompagnés d’un suivi de proximité par les responsables de la structure de tutelle qu’est le Code Rural. Au cours de la mise en œuvre du projet, les 3 niveaux décentralisés du Code Rural (national, régional et départemental) ont chacun réalisé une mission de suivi et évaluation des activités des COFOB.

Pendant leurs missions, les responsables du Code rural ont constaté la délivrance de **354** actes fonciers constitués d’acte de détention coutumière, d’acte de vente, de contrat de gage coutumier et PV de conciliation. En plus de la délivrance des actes fonciers, la mission a constaté la réalisation des activités suivantes par les membres des commissions : l’organisation de réunions pour sensibiliser les populations sur le respect de la date de libération des champs, conformément à la loi, et le respect des limites des espaces pastoraux délimités et balisés, la délimitation des couloirs de passage, la réhabilitation des puits pastoraux, etc.

Les recommandations suivantes ont été formulées dans le but d’améliorer le fonctionnement des COFOB. Il s’agit entre autres de : **(i)** recyclage des secrétaires généraux des COFOB afin qu’ils remplissent convenablement les actesfonciers, **(ii)** intensification de la sensibilisation de la population sur l’importance de la détention d’actes fonciers et **(iii)** équipement des Commissions foncières communales pour mieux superviser les activités des Commissions foncières de base.

* **Diffusion des messages sur la prévention et la gestion des conflits communautaires au sein des Clubs Dimitra**

En prélude à la diffusion des messages sur la prévention et la gestion des conflits et le renforcement des capacités des mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits, le projet a réalisé une formation des formateurs communautaires sur la prévention et la gestion non violente des conflits. La formation a permis de renforcer les capacités des partenaires de mise en œuvre du projet sur la prévention et la gestion non violente des conflits, de disposer d’un pool de **25** formateurs locaux en mesure de démultiplier la formation aux membres des différents mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits, et enfin, d’identifier des messages pertinents sur la prévention et la gestion des conflits communautaires. Après validation par la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix, les messages identifiés ont été traduits en différentes langues locales avant la diffusion à travers les radios communautaires, les radios solaires et les téléphones Android mis à la disposition des Clubs Dimitra.

* **Primes aux villages/tribus ayant les commissions foncières les plus inclusives et sensibles au genre par commune**

Conformément au document du projet et à la planification opérationnelle validée par le comité de pilotage, il était prévu de récompenser à la fin du projet les villages ou tribus ayant les commissions foncières les plus inclusives et sensibles au genre par commune. L’objectif du projet étant la promotion de la cohésion sociale et afin d’éviter des frustrations aux villages n’allant pas être recomposés, il a été décidé de doter tous les 60 villages d’une unité de culture attelée. Ainsi, les 60 commissions foncières de base des villages d’intervention du projet ont été dotés d’un kit composé d’un bœuf et d’une charrette mono bovine. Cet équipement permettra non seulement à la commission foncière de base d’accomplir convenablement sa mission, mais surtout de générer des revenus qui permettront de renouveler les copies des formulaires des différents actes fonciers.

* **Mise en place de 4 plateformes multiacteurs communales de prévention des conflits**

Cette activité s’est déroulée en trois étapes. La première a consisté en la réalisation d’une mission d’information et de sensibilisation des autorités administratives et coutumières et des communautés. La seconde étape était la sélection et validation des membres proposés par les communautés. Elle a consisté en l’organisation d’un atelier communal regroupant l’ensemble des conseillers municipaux de la commune. Au cours de cet atelier, les listes des personnes physiques et/ou représentant-e-s des organisations socio-professionnelles communautaires proposées au niveau de chaque village ont été passés en revue.

La troisième et dernière étape était relative à l’installation officielle et à la formation des membres de la plateforme. Au cours d’un atelier, les membres de la plateforme ont été officiellement installés par les autorités administratives et coutumières et ont été formés sur des thématiques en lien avec la prévention et la gestion non violente des conflits.

Suivant cette procédure, quatre (4) plateformes multi-acteurs communales de prévention et de gestion non violente de conflits ont été installées par le projet. Chaque plateforme est composée de 15 membres, dont entre 4 et 6 femmes selon les communes.

Ainsi, la mise en place et l’opérationnalité des différentes structures communautaires (Clubs Dimitra, Femmes médiatrices, Commissions foncières de base, Plateformes multi-acteurs) ont permis une nette amélioration de la cohésion sociale au niveau des zones d’intervention du projet. Les rapports entre administrateurs et administrés ont été renforcés, tout comme la participation des communautés villageoises à la prise de décision, particulièrement celle des femmes et des jeunes.

 Grâce à ces structures, les autorités administratives (Maires) et coutumières (chefs de village) consultent régulièrement leurs administrés sur toutes les questions d’intérêt collectif avant toute prise de décision. Aussi, les autorités locales (chefs de village, conseillers municipaux) ont reconnu jadis la difficulté de mobilisation des populations pour assister à des réunions et rencontres publiques, mais avec le projet cette mobilisation est désormais au rendez-vous. Les autorités municipales des quatre (4) communes ont affirmé avoir enregistré zéro interpellation ou dépôts de plaintes relativement aux conflits durant la période de mise en œuvre du projet. Avant l’avènement du projet, le nombre d’interpellation ou dépôt de plaintes par les communautés auprès des autorités municipales variait de **60** à **80** annuellement selon les communes d’intervention du projet. En sommes c’est plus de **483** conflits de toute nature qui ont été gérés par les membres des différentes structures communautaires mis en place par le projet.

Au niveau individuel, des personnes qui jadis ne se parlaient pas entre elles à cause d'un différend, sont devenues aujourd'hui de vrais amis grâce aux mécanismes de concertation, de dialogue et de règlement pacifique des conflits mis en place par le projet. Cette diversité de mécanismes offre différentes tribunes adaptées à toutes les catégories de couches sociales de manière à ne laisser personne pour compte.

* **Missions de suivi de la mise en œuvre des activités sur le terrain**

Des missions de suivi des membres du Comité technique ont été réalisées afin de collecter systématiquement des données sur la base des indicateurs définis et de vérifier régulièrement la bonne exécution des activités planifiées. Au cours de ces missions, des rencontres d’échange entre les membres du Comité technique et les responsables des ONG partenaires, élargies aux services techniques, ont été tenues afin d’identifier et documenter les leçons apprises et les bonnes pratiques.

Aux missions de suivi du Comité technique s’ajoutent les missions de supervision des autorités administratives et coutumières, des responsables des services techniques centraux et déconcentrés de l’Etat ainsi que des représentant-e-s du bailleur de fonds.

* **Visibilité des actions du projet**

Une attention particulière a été accordée à la visibilité. Sur tous les documents et outils et pour toutes les questions de communication au niveau local et national, le logo du Gouvernement suivi de celui du PBF ont été privilégiés.

* **Enregistrement d’un spot/d’une vidéo sur un sketch sur la prévention et la gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs**.

Dans l’exercice de leurs fonctions, les femmes médiatrices et les membres des Clubs Dimitra, ont initié un sketch communautaire afin de faire connaitre et reconnaitre le rôle qu’ils/elles jouent dans la résolution des conflits communautaires et surtout pour sensibiliser le public sur la préservation de la paix et la consolidation de la cohésion sociale.

Eu regard de la pertinence des messages véhiculés et surtout de l’intérêt qu’accordent les communautés à ce sketch, il a été décidé de le reproduire sous forme de spot/ vidéo dans un environnement réel (chaque acteur dans son milieu) et de l’utiliser comme outil de sensibilisation à partager avec d’autres communautés au niveau national et régional.

* **Réalisation d’un film documentaire sur l’expérience du projet**

Pour sensibiliser sur les acquis du projet et mobiliser des ressources en vue d’une mise à l’échelle, un film documentaire sur l’expérience du projet a été réalisé avant l’évaluation finale. Il présente les résultats atteints, les changements induits, les contraintes et défis rencontrés, ainsi que des recommandations.

* **Organisation de deux ateliers régionaux de capitalisation**

Dans le but d’assurer une meilleure appropriation des acquis au niveau local et de recueillir les feedbacks des bénéficiaires sur la mise en œuvre du projet, deux ateliers de capitalisation ont été réalisés. Ces ateliers ont permis de présenter les résultats obtenus aux différents acteurs, d’analyser les points forts et les faiblesses et de capitaliser les bonnes pratiques et les leçons apprises. Au sortir de ces ateliers, des recommandations ont été formulées dont, entre autres :

* L’initiation d’une autre phase du projet afin de consolider les acquis et assurer son extension aux autres villages ;
* Le renforcement de la formation des femmes médiatrices eu regard du rôle important qu’elles jouent dans la prévention et la gestion non violente des conflits ;
* Le renforcement les capacités des membres des COFOB pour jouer pleinement et convenablement leur rôle ;
* L’appui aux femmes médiatrices pour promouvoir des activités génératrices de revenus leur assurant une certaine autonomie financière, gage d’une considération sociétale.

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat:** *(*Limite de 1000 caractères*)*

L’égalité entre les sexes et l’autonomisation des femmes et/ou l’inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes sont au cœur de toutes les activités réalisées. Pour preuve, sur les 362 Clubs Dimitra créés, 263 Clubs (plus de 72 pour cent) sont des Clubs de femmes et de jeunes (67 Clubs de jeunes femmes, 81 Clubs de femmes adultes, 60 Clubs de femmes âgées, 58 Clubs de jeunes hommes). Les 362 clubs totalisent un effectif de 10.800 membres, dont 6.030 femmes et jeunes filles, et 1.740 jeunes hommes. Au-delà de ces chiffres, la participation active des femmes et des jeunes filles/garçons membres des clubs à la résolution des problèmes communs de la communauté est au centre de l’approche qui porte une attention spécifique à l’engagement et à l’autonomisation des femmes et à la transformation des relations hommes-femmes.

En outre, le projet a identifié 600 femmes (jeunes et adultes), leaders confirmés ou ayant le potentiel de le devenir (en se basant sur les leaders des clubs créés), et les a formées sur la prévention, la gestion des conflits et la culture de la paix. Au niveau des villages d’intervention du projet, 60 COFOB ont été installées, pour un total de 765 membres, dont 278 femmes (au lieu de 120 femmes minimum prévues par la loi). Conformément aux textes juridiques régissant le fonctionnement des COFOB, une Commission doit être composé d’au moins 2 femmes (article 16 de l’arrêté n° 098 /MDA/CNCR/SP du 25 Novembre 2005 portant organisation, attributions et modalités de fonctionnement des commissions foncières de communes de villages ou tribus).

**Résultat 3:**

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat:

**Resumé de progrès:** (Limite de 3000 caractères)

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat:** *(*Limite de 1000 caractères*)*

**Résultat 4:**

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat:

**Resumé de progrès:** (Limite de 3000 caractères)

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat:** *(*Limite de 1000 caractères*)*

**Partie III: Questions transversales**

|  |  |
| --- | --- |
| **Suivi:** Indiquez les activités de suivi conduites dans la période du rapport (Limite de 1000 caractères)Conformément à l’approche de mise en œuvre du projet, le Comité technique accompagné des ONG partenaires et des responsables des services techniques déconcentrés de l’Etat, ont assuré un suivi régulier des activités du projet sur le terrain. Les ONG partenaires disposent d’agents d’encadrement qui sont en permanence sur le terrain pour accompagner et encadrer les membres des Clubs Dimitra, les femmes médiatrices et les responsables des Commissions foncières de base.Indépendamment du suivi des ONG partenaires et des responsables des services techniques déconcentrés, des missions de suivi des autorités administratives et municipales souvent accompagnées des responsables du Secrétariat du PBF et de l’équipe technique de mise en œuvre du projet ont été réalisées. Composées des Gouverneurs des régions, des Préfets des départements et des Maires des différentes communes, ces missions avaient pour objet de permettre aux plus hautes autorités de constater de visu les réalisations du projet et de formuler des recommandations pour une mise efficace et efficiente du projet.En plus des missions de supervision des autorités administratives et coutumières, le projet a été visité par plusieurs hautes personnalités. En prélude à la visite des bailleurs de fonds au Niger, une mission d’une responsable du PBSO s’est rendue en août 2019 dans une des communes d’intervention pour apprécier les premières réalisations du projet. En octobre 2019, le projet a reçu une visite des bailleurs de fonds du PBF afin d’échanger avec les autorités administratives et les communautés locales bénéficiaires des actions des projets PBF. Le 25 janvier 2020, c’était au tour du Directeur régional pour le Bureau Afrique UNDCO de visiter les actions du projet. | Est-ce que les indicateurs des résultats ont des bases de référence? Le projet a-t-il lancé des enquêtes de perception ou d'autres collectes de données communautaires?  |
| **Evaluation:** Est-ce qu’un exercice évaluatif a été conduit pendant la période du rapport?**non** | Budget pour évaluation finale (réponse obligatoire): **$ 50 000**Si le projet se termine dans les 6 prochains mois, décrire les préparatifs pour l’évaluation *(*Limite de 1500 caractères*)*: Le Bureau de l'évaluation (OED) de la FAO a réalisé une série d'évaluations finales des projets financés par le PBF.Un processus participatif a été proposé pour concevoir le cadre d'évaluation général pour l'évaluation.Le but du processus est de rechercher des contributions et de bénéficier de la richesse de l'expertise et des expériences des parties prenantes concernées dans les différents pays où les projets PBF sont mis en œuvre, ainsi que celles des agences partenaires impliquées dans la mise en œuvre des projets évalués. Le processus participatif a été conduit selon les étapes ci-dessous :**Première étape - Formation d'une équipe d'évaluation du PBF de la FAO**La FAO a recruté un chef d'équipe d'évaluation PBF qui a dirigé le processus de rédaction du cadre d’évaluation et a apporté son appui aux différentes équipes d’évaluation dans les pays. En outre, des équipes d'évaluation pour la première tranche des projets PBF à évaluer ont été recrutés par OED pour conduire les évaluations des projets au Niger. **Deuxième étape** - **Réunions de démarrage pour sensibiliser les pays**Une série de réunions initiales dans les pays ont été tenues via zoom avec le personnel de la FAO et les parties prenantes concernées (agences partenaires, points focaux des ministères d'autres partenaires institutionnels et la société civile) dans le pays. L'objectif était de présenter le processus, le/les prochaines étapes et rechercher des contributions sur les questions clés qui doivent être prises en compte pour le cadre d'évaluation général, ainsi que pour les évaluations nationales individuelles. Des contacts ont été établis avec des représentants de agences partenaires au niveau du pays.**Troisième étape - Rédaction du cadre d'évaluation général :** OED a réalisé trois ateliers participatifs d’une durée de 3 heures chacunavec environ 20 à 30 participants au sein de la FAO, du PBF et des partenaires intéressés, afin d'arriverà un cadre d'évaluation général convenu. Deux sessions ont été consacrées au cadre général et la troisième session a examiné des questions spécifiques concernant les projets transfrontaliers PBF.**A la fin de l’évaluation et relativement à l’approche du projet, l’équipe d’évaluation a formulé les recommandations ci-dessous :****Recommandation 1**. Explorer les voies et moyens pour diminuer le bénévolat et autonomiser les femmes médiatrices pour une plus grande efficacité du projet.Si le rôle de la femme médiatrice n’est pas valorisée à long termes le risque d’abandon n’est pas à exclure. La perspective de la récupération des femmes médiatrices par les mairies est une option prometteuse pour autant qu’ elle se concrétise et que la fonction des femmes médiatrices est formalisée. **Recommandation 2.** **Rendre les plateformes multi acteurs opérationnels** en les dotant de moyens financiers nécessaires à leur fonctionnement.***A l’endroit du PBF, FAO et ONU Femmes*****Recommandation 3.** Introduire plus de flexibilité dans le mécanisme de mise à disposition des ressources PBF. Les versements des fonds PBF se font par tranches, mais pour y accéder il faut que les deux agences aient atteint chacune un taux de déboursement de 75%. Dans ce contexte, une des parties est en retard, cela se répercute sur l’ensemble des activités des deux parties.**Recommandation 4.** Codifier l’approche du projet et diffuser ses résultats afin d’enrichir la reflexion sur le renforcement du rôle de la femme dans la gestion des conflits au Niger. |
| **Effets catalytiques (financiers):** Indiquez le nom de l'agent de financement et le montant du soutien financier non PBF supplémentaire qui a été obtenu par le projet.Dans le cadre de leur autonomisation, les membres des Clubs Dimitra du village de la commune rurale de Gabi, bénéficiaires des actions du présent projet, se sont organisés pour faire du maraichage. Pour ce faire, ils ont cotisé une somme de 300 000 FCFA afin de creuser un puits traditionnel. Eu regard de leurs efforts, un projet du PNUD a appuyé ces membres des Clubs Dimitra par la construction d’un puits moderne d’un montant de 27 000 dollars des E.-U. | Nom de donnateur: Montant ($): PNUD 27000                       |
| **Autre**: Y a-t-il d'autres points concernant la mise en œuvre du projet que vous souhaitez partager, y compris sur les besoins en capacité des organisations bénéficiaires? (Limite de 1500 caractères) |       |

**Partie IV: COVID-19**

*Veuillez répondre à ces questions si le projet a subi des ajustements financiers ou non-financiers en raison de la pandémie COVID-19.*

1. Ajustements financiers : Veuillez indiquer le montant total en USD des ajustements liés au COVID-19.

$

1. Ajustements non-financiers : Veuillez indiquer tout ajustement du projet qui n'a pas eu de conséquences financières.

1. Veuillez sélectionner toutes les catégories qui décrivent les ajustements du projet (et inclure des détails dans les sections générales de ce rapport) :

[x]  Renforcer les capacités de gestion de crise et de communication

[ ]  Assurer une réponse et une reprise inclusives et équitables

[ ]  Renforcer la cohésion sociale intercommunautaire et la gestion des frontières

[x]  Lutter contre le discours de haine et la stigmatisation et répondre aux traumatismes

[ ]  Soutenir l'appel du SG au « cessez-le-feu mondial »

[ ]  Autres (veuillez préciser):

Le cas échéant, veuillez partager une histoire de réussite COVID-19 de ce projet (*i.e. comment les ajustements de ce projet ont fait une différence et ont contribué à une réponse positive à la pandémie / empêché les tensions ou la violence liées à la pandémie, etc.*)

Une partie de la mise en œuvre du projet s’est déroulée pendant la pandémie de la COVID-19. Pour appuyer la mise en pratique des mesures de prévention de la COVID-19, en particulier les mesures d’hygiène, cinq cent soixante-quatre (564) kits de lavage des mains et 6000 bavettes (masques) ont été distribués dans la zone d’intervention du projet. Placés au niveau du siège des Mairies et des communautés villageoises, ces kits ont permis d’appliquer les mesures phares de prévention contre le COVID -19, telles que le lavage régulier des mains et le port des bavettes. A travers les Clubs Dimitra, des sensibilisations en petits groupes ont eu lieu pour promouvoir le respect des distances physiques et la discussion autour des rumeurs et des informations non fiables.

**Partie V : ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU PROJET SUR LA BASE DES INDICATEURS:**

Utiliser le cadre de résultats du projet conformément au document de projet approuvé ou à toute modification et fournir une mise à jour sur la réalisation des indicateurs clés au niveau des résultats et des produits dans le tableau ci-dessous. Veuillez sélectionnez les produits et les indicateurs les plus pertinents avec les progrès les plus pertinents à mettre en évidence. S'il n'a pas été possible de collecter des données sur les indicateurs particuliers, indiquez-le et donnez des explications. Fournir des données désagrégées par sexe et par âge. (300 caractères maximum par entrée)

|  | **Indicateurs** | **Base de donnée** | **Cible de fin de projet** | **Etapes d’indicateur/ milestone** | **Progrès actuel de l’indicateur** | **Raisons pour les retards ou changements** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultat 1 :** D’ici 2020, (i) les textes législatifs et règlementaires du domaine foncier sont rendus sensibles au genre et vulgarisés | ***Indicateur 1.1****Nombre de textes législatifs et règlementaires révisés pour les rendre plus sensible genre* | 0 | 2 |       | 3 | Résultat atteint |
| ***Indicateur 1.2****Niveau de participation dans les structures du code rural prévu par les textes pour les deux sexes.* | 0 | 20 femmes leaders (16 adultes et 4 jeunes) des 4 communes participent au processus |       | 30 femmes leaders (20 adultes et 10 jeunes) des 4 communes | Résultat atteint |
| ***Indicateur 1.3***Niveau de participation des jeunes.  |  |  |  |  |  |
| **Produit 1.1**L’ordonnance n° 93-015 du 02 mars 1993, fixant les principes d’orientation du code rural et (ii) l’Arrêté N° 098 /MDA/CNCR/SP du 25 Novembre 2005 portant organisation, attributions et modalités de fonctionnement des commissions foncières des communes, des villages ou tribus sont sensibles au genre | **Indicateur 1.1.1**Nombre de femmes qui participent à l’évaluation. | 0 | 20 femmes leaders (16 adultes et 4 jeunes) des 4 communes participent au processus |       | 30 femmes leaders (20 adultes et 10 jeunes) des 4 communes | Résultat atteint |
| **Indicateur 1.1.2**Nombre d’ateliers organisés. | 0 | 3 |       | 3 | Résultat atteint |
| **Produit 1.2**L’ordonnance n° 93-015 du 02 mars 1993 révisé, fixant les principes d’orientation du code rural et (ii) l’Arrêté N° 098 /MDA/CNCR/SP du 25 Novembre 2005 portant organisation, attributions et modalités de fonctionnement des commissions foncières des communes, des villages ou tribus sont accessibles au niveau local ; | **Indicateur 1.2.1**Nombre d’articles traduits dans les 3 langues locales ciblées. | 0 | 3 |       | 94 | Résultat atteint |
| **Indicateur 1.2.2**Nombre de types supports audiovisuels produits (désagrégé par type). | 0 | 3 |       | 3 | Résultat atteint |
| **Résultat 2 :** D’ici 2020, les conflits liés à la gestion des ressources foncières sont sensiblement réduits et la cohésion sociale promue dans les quatre communes ciblées des régions de Dosso et Maradi. | **Indicateur 2.1**Pourcentage de réduction des conflits agriculteurs –éleveurs. |  |  |  | 483 | Résultat atteint |
| Indicateur 2.2 |  |  |  |  |  |
| Indicateur 2.3 |  |  |  |  |  |
| Produit 2.1 : 60 commissions foncières de base inclusives et genre sensibles sont opérationnelles dans les villages et tribus | **Indicateur 2.1.1**Nombre de commissions foncières de base inclusives sensibles au genre installées. | 60 | 60 |       | 60 | Résultat atteint |
| **Indicateur 2.1.2**Nombre femmes formées sur la médiation. | 0 | 600 |       | 600 | Résultat atteint |
| **Produit 2.2** : La cohésion sociale est promue dans les quatre communes ciblées des régions de Dosso et Maradi | **Indicateur 2.2.1**Nombre de Clubs Dimitra créés et encadrés. | 0 | 300 |       | 362 | Résultat atteint |
| **Indicateur 2.2.2**Nombre de radios solaires et téléphones mobiles distribués dans les Clubs Dimitra. | 00 | 300 radios300 téléphones |       | 430 radios356 téléphones | Résultat atteint |
| Produit 2.3 | Indicateur 2.3.1 |  |  |  |  |  |
| Indicateur 2.3.2 |  |  |  |  |  |
| Produit 2.4 | Indicateur 2.4.1 |  |  |  |  |  |
| Indicateur 2.4.2 |  |  |  |  |  |
| **Résultat 3** | Indicateur 3.1 |  |  |  |  |  |
| Indicateur 3.2 |  |  |  |  |  |
| Indicateur 3.3 |  |  |  |  |  |
| Produit 3.1 | Indicateur 3.1.1 |  |  |  |  |  |
| Indicateur 3.1.2 |  |  |  |  |  |
| Produit 3.2 | Indicateur 3.2.1 |  |  |  |  |  |
| Indicateur 3.2.2 |  |  |  |  |  |
| Produit 3.3 | Indicateur 3.3.1 |  |  |  |  |  |
| Indicateur 3.3.2 |  |  |  |  |  |
| Produit 3.4 | Indicateur 3.4.1 |  |  |  |  |  |
| Indicateur 3.4.2 |  |  |  |  |  |
| **Résultat 4** | Indicateur 4.1 |  |  |  |  |  |
| Indicateur 4.2 |  |  |  |  |  |
| Indicateur 4.3 |  |  |  |  |  |
| Produit 4.1 | Indicateur 4.1.1 |  |  |  |  |  |
| Indicateur 4.1.2 |  |  |  |  |  |
| Produit 4.2 | Indicateur 4.2.1 |  |  |  |  |  |
| Indicateur 4.2.2 |  |  |  |  |  |
| Produit 4.3 | Indicateur 4.3.1 |  |  |  |  |  |
| Indicateur 4.3.2 |  |  |  |  |  |
| Produit 4.4 | Indicateur 4.4.1 |  |  |  |  |  |
| Indicateur 4.4.2 |  |  |  |  |  |